

## Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

**N° AMM : FR-2020-0034**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification administrative portant sur l'ajout de deux nouveaux fabricants de produit, le changement de nom d'un fabricant de produit et le changement de nom du détenteur pour le produit biocide **INDAL PB**,*

*de la société* **STOCKMEIER FRANCE SAS**

*enregistrée sous le numéro* **BC-MS083016-20**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

### **Article 2**

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 19 juillet 2030.

A Maisons-Alfort, le 26/01/2023

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

*Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.*

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

<b>Nom commercial</b>	INDAL PB
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	ARVO ACN OXY ACNM OXY PLG DETARTRANT ACIDE DNM AGRO PROP ANTIBAK PEROX NO3 ACN OXY

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b>	STOCKMEIER FRANCE SAS
	<b>Adresse</b>	3 RUE DE LA BUHOTIERE 35091 RENNES FRANCE
<b>Numéro de demande</b>	BC-MS083016-20	
<b>Type de demande</b>	Changement administratif d'une autorisation nationale (NA-ADC)	
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2020-0034	
<b>Date d'autorisation</b>	12/08/2020	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	19/07/2030	

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

<b>Nom du fabricant</b>	STOCKMEIER FRANCE SAS
<b>Adresse du fabricant</b>	3 RUE DE LA BUHOTIERE 35091 RENNES FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	3 RUE DE LA BUHOTIERE 35136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE FRANCE
	RUE DES CRIQUIERS 60220 FORMERIE FRANCE

<b>Nom du fabricant</b>	STOCKMEIER CHEMIE EILENBURG
<b>Adresse du fabricant</b>	GUSTAV-ADOLF-RING 5 04838 EILENBURG ALLEMAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	GUSTAV-ADOLF-RING 5 04838 EILENBURG ALLEMAGNE

<b>Nom du fabricant</b>	STOCKMEIER CHEMIE GMBH & CO. KG
<b>Adresse du fabricant</b>	AM STADTHOLZ 37 33609 BIELEFELD ALLEMAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	AM STADTHOLZ 37 33609 BIELEFELD ALLEMAGNE

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Peroxyde d'hydrogène
<b>Nom du fabricant</b>	SOLVAY CHEMICALS INTERNATIONAL SA
<b>Adresse du fabricant</b>	RUE DE RANSBEEK, 310 1120 BRUXELLES BELGIQUE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	ZANDVLIET, SCHELDELAAN 600, HAVEN 725 2040 ANTWERP BELGIQUE

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu technique (%)
Peroxyde d'hydrogène	-	Substance active	7722-84-1	231-765-0	5,00
Acide Nitrique	-	Agent détartrant	7697-37-2	231-714-2	18,0
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	-	Agent solubilisant	112-34-5	203-961-6	5,0
Acide phosphorique	-	Stabilisant	7664-38-2	231-633-2	0,0048

### 2.2. Type de formulation

Concentré Soluble (SL)
------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Corrosion cutanée, catégorie 1 Corrosif pour les métaux, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H318 : Provoque des lésions oculaires graves
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence	<p>P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.</p> <p>P260 : Ne pas respirer les vapeurs.</p> <p>P264 : Se laver... soigneusement après manipulation.</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage (professionnels).</p> <p>P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).</p> <p>P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P501 : Eliminer le contenu/récipient dans ...conformément à la réglementation.</p>
Note	EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Circuits et équipements fermés dans l'industrie agroalimentaire**

<b>Type de produit</b>	TP4 – Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Désinfection de circuits, pompes, conduits, réservoirs fermés et équipements fermés en contact avec les denrées alimentaires et l'eau potable, dans les industries agro-alimentaires.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactéries Levures Spores bactériennes Bactériophages Virus
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Industrie Agro-Alimentaire
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système fermé, application par circulation automatique (NEP).
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 30 minutes, à 50°C minimum pour une activité bactéricide et levuricide. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 50°C minimum pour une activité virucide. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 5 minutes, à 50°C minimum pour une activité contre les bactériophages. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 75°C minimum pour une activité sporicide.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels des industries agroalimentaires.
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bouteille en HDPE (1 L)</li> <li>- Bidon en HDPE (5 à 20 L)</li> <li>- Tonneau en HDPE (60 à 220 L)</li> <li>- Réservoir en HDPE (1000 L)</li> </ul>

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### 4.2. Description de l'usage

**Tableau 2. Usage # 2 – Circuits et équipements fermés dans les salles de traite**

<b>Type de produit</b>	TP4 – Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Désinfection de circuits, pompes, conduits, réservoirs fermés et équipements fermés en contact avec le lait, dans les salles de traite.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactéries Levures Spores bactériennes Bactériophages Virus
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Salles de traite
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système fermé, application par circulation automatique (NEP).
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 30 minutes, à 50°C minimum pour une activité bactéricide et levuricide. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 50°C minimum pour une activité virucide. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 5 minutes, à 50°C minimum pour une activité contre les bactériophages. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 75°C minimum pour une activité sporicide.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels des industries agro-alimentaires.
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bouteille en HDPE (1 L)</li> <li>- Bidon en HDPE (5 à 20 L)</li> <li>- Tonneau en HDPE (60 à 220 L)</li> <li>- Réservoir en HDPE (1000 L)</li> </ul>

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### 4.3. Description de l'usage

**Tableau 3. Usage # 3 – Pulvérisation automatisée**

<b>Type de produit</b>	TP4 – Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Désinfection de petits équipements en contact avec des denrées alimentaires par aspersion automatique par buses en machines fermées (tunnels et armoires de lavage, et autres machines à laver professionnelles), dans les industries agroalimentaires et les cuisines institutionnelles.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactéries Levures Spores bactériennes Bactériophages Virus
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Industrie agro-alimentaire et cuisines institutionnelles.
<b>Méthode(s) d'application</b>	Systèmes fermés.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 30 minutes, à 50°C minimum pour une activité bactéricide et levuricide. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 50°C minimum pour une activité virucide. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 5 minutes, à 50°C minimum pour une activité contre les bactériophages. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 75°C minimum pour une activité sporicide.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels dans les industries agroalimentaires et les cuisines institutionnelles
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	- Bouteille en HDPE (1 L) - Bidon en HDPE (5 à 20 L) - Tonneau en HDPE (60 à 220 L) - Réservoir en HDPE (1000 L)

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc...).
- Appliquer uniquement sur des surfaces non poreuses.
- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Pré-laver le système avec de l'eau chaude ou un produit alcalin suivi d'un rinçage avec de l'eau potable. Le produit est un concentré soluble qui doit être dilué dans de l'eau potable via un système de dosage proportionnel pour une application par circulation automatique ou par dosage manuel.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Après le temps de contact requis, rincer les surfaces traitées à l'eau potable.
- Porter des lunettes de protection, une combinaison, des gants (matériaux à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une protection respiratoire (minimum APF 10), pendant la phase de manipulation du produit.
- L'utilisation du produit est autorisée uniquement dans les installations dont les eaux usées sont traitées de manière biologique a minima avant rejet vers l'environnement.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### **5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

#### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Durée de vie : 2 mois.
- Conserver à l'abri de la lumière.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30°C.

### **6. Autre(s) information(s)**

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente